

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
Le 29 mars 2024 Le 8 avril 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage :
Le 12 avril 2024

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
FERY, HOCHET, RAINE, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE MASSON, ,
MORTREUX, RICHEL, SAINT-MARTIN , SIMON.

Présents : 18

Votants : 25

Absents :

Madame	BENKHADDA	(excusée pouvoir à D.MORAND)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à L.COLLET)
Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	SANNIER	(excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	BOUFFARD	(excusé pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à X.RICHEL)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	LESUEUR	(excusé pouvoir à N.DORÉ)
Monsieur	MORAND	

Patrice MORTREUX est désigné secrétaire de séance

OBJET : PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrick LECAPLAIN, Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer 2 postes d'adjoint technique, à temps complet au 1er mai 2024.

CONSIDÉRANT la nécessité de créer 1 poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet, pour un agent en CDI, au 1er mai 2024,

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20240408-20240211-DE Date de télétransmission : 15/04/2024 Date de réception préfecture : 15/04/2024

.../...

.../...

(Si nécessaire les emplois permanents peuvent être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↓ DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ Filière « **Technique** » :

✓ **Création de 2 postes d'adjoint technique, à temps complet au 1er mai 2024.**

➤ Filière « **Administrative** » :

✓ **Création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet, pour un agent en CDI, au 1er mai 2024**

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **12 avril 2024**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **12 avril 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20240408-20240211-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024